

Appel à projets France 2030 : « Première Usine »



L'appel à projets pour accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles, ou PME/ETI innovantes

Les projets attendus consistent en des **implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle**, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la **mutualisation de capacités préindustrielles** au profit des start-ups. L'appel à projets s'adresse aux start-ups, PME et exceptionnellement les ETI.

Le projet doit consister en une **première industrialisation**, qui peut se traduire par :

- une 1^{ère} unité de production industrielle après une phase de prototypage,
- une implantation d'unité de production industrielle portée par une PME exerçant déjà une activité industrielle,
- une installation d'une ligne pilote, si sa production est destinée à des premières commercialisations ou pré-commercialisations,
- une installation d'une ligne pilote ou de production chez un tiers, pour la production d'un produit innovant,
- par exception, une extension technologique d'un 1^{er} site de production existant,
- une plateforme industrielle mutualisée.

Type d'aide et modalités de soutien

L'intervention publique s'effectue dans le respect de la réglementation de l'Union Européenne applicable en matière d'aides d'État. L'aide apportée sera constituée **d'une part de subvention et d'une part d'avance récupérable**.

Zoom sur les dépenses éligibles

Actifs corporels et incorporels se rapportant à du développement industriel. Par exemple : financement d'infrastructures, de foncier, d'immobilier, immobilisations incorporelles (brevets, licences, etc.) ; achat d'équipements et de machines ; dépenses d'industrialisation, d'amélioration énergétique et environnementale des outils de production, de prestation de conseil associées, dépenses liées à la réalisation au projet industriel (R&D ou certification et normalisation).

Notre expérience du financement au service d'un accompagnement global, du cadrage au dépôt et du coaching à la rédaction

L'appel à projets en bref

Type de financement : subvention (60%) et avance récupérable (40%)

Taux d'aide : 20 à 30 %

Assiette de projet : > 5 millions d'euros

Quels projets ?

TRL : 9

Projet porté par une PME

Durée du projet : 12 à 48 mois

Time-to-market : immédiat / court

Dates de relevé de dépôt 2022 :

5 avril, 13 septembre, 13 décembre

Dates de relevé de dépôt 2023 :

4 avril, 12 septembre, 12 décembre

Dates de relevé 2024, 2025 et 2026 :

fixées ultérieurement

Informations pratiques

Consulter l'appel à projets



Nous contacter



daniel.tawil-jamault@inextenso-innovation.fr
benoit.rivollet@inextenso-innovation.fr

20
ans

+1000
projets

360°